

**MARCHE N° CCPI-ST- 2018-04**

**MARCHE DE FOURNITURE  
ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE DES STADES  
DE LA COMMUNE D'ISSOUDUN**

**Règlement de Consultation**

Remise des offres le :

**Mardi 24 avril 2018 à 14 h**

## **ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR**

Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (C.C.P.I.)  
Place des Droits de l'Homme – BP 150  
36105 ISSOUDUN CEDEX  
Tel : 02 54 03 36 08 Fax : 02 54 03 05 79

## **ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE**

### **2.1 - Objet :**

**La présente consultation concerne l'acquisition d'un tracteur pour le service des stades de la commune d'Issoudun avec reprise de l'ancien équipement.**

### **2.2- Procédure et forme**

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1. – Décomposition en lots ou tranches**

Sans Objet

### **3.2-Variantes, prestations supplémentaires éventuelles et options**

#### **3.2.1-Variantes**

Non autorisées

#### **3.2.2-Prestations supplémentaires éventuelles**

Sans objet

#### **3.2.3–Marchés similaires**

*Sans objet*

### **3.3-Durée du contrat - Délai d'exécution**

Le marché prend effet à compter de la date de notification au candidat par le pouvoir adjudicateur qui vaut commande du tracteur et déclenche le délai de livraison.

La livraison devra intervenir au plus tard le 15 juin 2018.

Les candidats renseignent à l'article 2 du CCP-AE le délai sur lequel ils s'engagent.

### **3.4-Modalités de financement et de paiement**

Les prestations sont financées par le budget général (ressources propres) du pouvoir adjudicateur.

Le mode de règlement retenu par le pouvoir adjudicateur est le virement avec paiement par mandat administratif dans les délais réglementaires.

### **3.5-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

### **3. 6-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3.7 – Forme des prix**

Les prestations sont réglées à prix forfaitaire.

## **ARTICLE 4 : DOSSIER DE CONSULTATION**

### **4.1-Contenu du dossier de consultation**

Dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Règlement de Consultation,
- Cahier des Clauses Particulières valant l'Acte d'Engagement.

### **4.2-Mise à disposition du dossier de consultation**

Les soumissionnaires doivent télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet :

<http://www.issoudun.fr/mairie-en-ligne/marches-publics.html>

### **4.3-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détails sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

## **ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

### **5.1- Pièces relatives à la candidature :**

#### **A. Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

**(A1)** Lettre de candidature (formulaire DC1), cadre ci-joint à compléter et à signer, ou équivalent ; accompagnée le cas échéant des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société ;

**(A2)** Les attestations sur l'honneur suivantes comprises dans le formulaire **DC1** précité, ou sur format libre :

**Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur**, qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

**(A3)** Le formulaire **DC2** ou équivalent dûment complété, daté et signé par le candidat, pour répondre aux éléments demandés à la **partie B ci-dessous**.

**(A4)** Si la société est en règlement judiciaire, **copie du jugement** produit à cet effet.

#### **B. Les éléments relatifs aux capacités financières et techniques, et aux références professionnelles.**

**(B1)** Son **chiffre d'affaires** le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

**(B2)** Justificatifs attestant de la compétence du candidat à réaliser les prestations du marché objet de la présente consultation.

**Remarque :** Conformément à l'article 51 et 55 2° du décret relatif aux marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans le délai de 10 jours à compter de la réception par le titulaire du courrier de la personne publique l'informant de l'acceptation de son offre, les documents suivants :

- certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents attestant de sa régularité au regard de ses obligations fiscales et sociales
- les pièces prévues aux articles R1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8222-8 ou D.8254-2 à D.854-5 du Code du travail
- extrait casier judiciaire
- extrait KBIS
- en cas de redressement judiciaire copie du jugement.

Si le candidat n'a pas produit ces documents dans le délai précité, l'élimination du candidat sera prononcée par le Pouvoir Adjudicateur.

## 5.2- Pièces relatives à l'offre

**C1** - Un acte d'engagement pour chaque membre du groupement, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché. **Les candidats fourniront également un devis détaillé.**

**C2**- Un mémoire technique

**Les candidats veilleront à préciser clairement le délai de livraison du tracteur.**

### **ARTICLE 6 : ENVOI ET REMISE DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est le :

**Mardi 24 avril 2018 à 14 h**

#### **6.1 – transmission sur support papier**

L'offre sera transmise sous pli cacheté et portera les indications suivantes :

**- « NE PAS OUVRIR - MARCHÉ PUBLIC -  
« ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE DES  
STADES DE LA COMMUNE D'ISSOUDUN »**

Les candidats ont la possibilité de déposer leur offre directement contre récépissé à l'adresse ci-dessous pendant les horaires d'ouverture ou peuvent envoyer leur offre par courrier avec Accusé de Réception à l'adresse suivante :

**CCPI  
Hôtel de Ville  
Cellule Marchés Publics  
Place des Droits de l'Homme BP 150  
36105 ISSOUDUN**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limites seront renvoyés à leurs auteurs ainsi que les plis non cachetés.

**Le pouvoir adjudicateur invite les candidats à remettre lors du dépôt papier du pli une clé USB ou un CD-Rom reprenant l'ensemble des annexes financières au format initial non protégé.**

Horaire d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 13h30-18h

Du Mardi au vendredi 8h30-12h – 13h30-18h

Samedi : 8h30-12h

## **6.2. Transmission électronique**

Sans objet.

### **ARTICLE 7 : JUGEMENT DES CANDIDATURE ET DES OFFRES :**

**Les critères de sélection des candidatures sont les suivants** : La sélection des candidatures s'effectue conformément aux articles 55 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée au vu des critères de choix des offres suivants :

1. **Pondération 40 % - Valeur technique** appréciée sur la base du mémoire technique au vu de :
  - performance initiale brute (puissance des moteurs) - Carburant / puissance (20 pts)
  - SAV (Durée de garantie, délai d'intervention (10 pts)
  - Composantes et spécificités techniques (10 pts)
  
2. **Pondération 50 % – Prix**  
L'appréciation du prix sera réalisée à partir de :  
Montant de l'offre renseignée dans l'Acte d'Engagement et le montant de l'offre de reprise -

Le jugement du prix forfaitaire sera effectué par application de la formule suivante:

$$N = 50 * P1/P2$$

N = nombre de points

P1 = offre la moins-disante

P2 = offre du candidat

L'offre la moins-disante se verra attribuer 50 points.

3. **Pondération 10 % - Développement Durable**

Actions concrètes du soumissionnaire, description précise de toutes les démarches entreprises ou de ses projets.

## **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront formuler leur demande au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres à l'adresse mail [marches.publics@issoudun.fr](mailto:marches.publics@issoudun.fr)

### **3) Voies et délais de recours**

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de LIMOGES - 1 Cours Vergniaud, 87000 Limoges  
Téléphone : 05.55.33.91.55 - Télécopie : 05.55.33.91.60  
Courriel : [greffe.ta-limoges@juradm.fr](mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr)